

DÉPÊCHE DU 21/06/2019

## Prochains départs de Cécile Courrèges de la DGOS et de Jean-Philippe Vinquant de la DGCS

**Mots-clés :** #médico-social #établissements de santé #soins de ville #DGCS #précarité #soins à domicile #Ehpad #géronto #handicap #DGOS #ministère-santé #hôpital #clinique #libéraux #Espic #CLCC #gouvernement #Igas

PARIS, 21 juin 2019 (APMnews) - Cécile Courrèges, directrice générale de l'offre de soins (DGOS), et Jean-Philippe Vinquant, directeur général de la cohésion sociale (DGCS), devraient quitter, à leur demande, leur poste dans les semaines à venir, a-t-on appris de sources concordantes vendredi.

Les dates de départ de ces deux responsables ne sont pas encore connues mais pourraient se situer en juillet, voire en septembre.

Cécile Courrèges dirige la DGOS depuis juin 2017 (cf [dépêche du 14/06/2017 à 14:46](#)).



Diplômée de l'Institut d'études politiques (IEP) de Paris, ancienne élève de l'École nationale de la santé publique (ENSP, aujourd'hui EHESP) et de l'École nationale d'administration (ENA), inspectrice générale des affaires sociales (Igas), **Cécile Courrèges** a, au cours de sa carrière, alterné des postes en cabinet ministériel et en région.

Après son premier passage à l'Igas, elle a été directrice départementale des affaires sanitaires et sociales (Ddass) des Deux-Sèvres, au titre de la mobilité (fin 2006-fin 2008).

Puis elle a travaillé auprès du secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales, comme adjointe au chef de projet sur les agences régionales de santé (ARS).

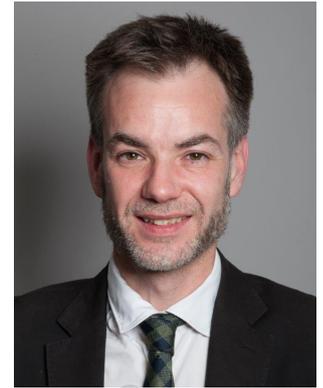
D'octobre 2009 à avril 2010, elle a préfiguré l'ARS Bourgogne puis l'a dirigée pendant quelques mois (jusqu'en février 2011).

Elle est ensuite revenue à Paris pour diriger, pendant une petite année (juin 2011-mai 2012), l'Institut national du cancer (Inca).

En mai 2012, elle a été nommée conseillère technique santé et autonomie au cabinet de l'ancien premier ministre Jean-Marc Ayrault. Elle est restée à Matignon après la nomination de Manuel Valls comme premier ministre (en avril 2014), avec le titre de conseillère santé-autonomie.

A partir d'octobre 2014 et avant d'être nommée DGOS, elle a dirigé l'ARS Pays de la Loire.

**Jean-Philippe Viquant** est DGCS depuis juin 2015 (cf [dépêche du 10/06/2015 à 13:47](#)).



Diplômé de l'IEP de Paris, ancien élève de l'ENA, inspecteur général des affaires sociales (Igas), Jean-Philippe Viquant (49 ans) a été conseiller technique sur l'assurance maladie et les professions de santé au cabinet d'Elisabeth Guigou, alors ministre de l'emploi et de la solidarité, de fin 2000 à début 2001.

Il a ensuite été responsable de l'appui et de la coordination du plan stratégique de l'Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf) de Paris et du contrat de gestion entre l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acoss) et l'Urssaf, de juillet 2002 à septembre 2005.

Il a été sous-directeur du financement du système de soins à la direction de la sécurité sociale (DSS) de septembre 2005 à décembre 2009, date à laquelle il a été nommé secrétaire général du Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM).

Outre ses fonctions au HCAAM, il a également piloté l'instance de simplification administrative pour l'exercice médical, qui devait permettre d'améliorer les relations entre les caisses d'assurance maladie, les médecins libéraux et l'Etat de février 2011 à 2012 (cf [dépêche du 10/02/2011 à 09:27](#)).

De 2012 à 2014, il a fait partie du cabinet du premier ministre, alors Jean-Marc Ayrault, comme conseiller technique sur la protection sociale et les comptes sociaux, puis, en mai 2014, il est devenu conseiller "protection sociale, lutte contre la pauvreté et comptes sociaux" de son successeur, Manuel Valls (cf [dépêche du 07/04/2014 à 18:13](#)), avant de prendre la tête de la DGCS.

vl-san/eh/nc/APMnews

[VL8PTEYBO]

POLSAN - ETABLISSEMENTS PEOPLE EXCLUSIF

*Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.*

©1989-2019 APM International -

[https://www.apmnews.com/story.php?objet=337417&idmail=PjsxFe42fDtm\\_2R4a6TVPSoxvg-C12Kty06p2nmlScN-4vg6RYg\\_nfvpgvLhjBCr8IUOBPMHellyqZyR5cnDzC2MleF7ef8xTjt0yIrm3jrJgPdyQeCyDQ9coXQ0iwb5Ufn9Eg4JFsEJb8N0hPhARUGk6PHzQXkqHczRYPiy5I2dVp0TesjffiMPpmq-I22Ov411rqg3gOQWY5JQ0ZNnwwFEVVtpJneyVQauoaYflcg](https://www.apmnews.com/story.php?objet=337417&idmail=PjsxFe42fDtm_2R4a6TVPSoxvg-C12Kty06p2nmlScN-4vg6RYg_nfvpgvLhjBCr8IUOBPMHellyqZyR5cnDzC2MleF7ef8xTjt0yIrm3jrJgPdyQeCyDQ9coXQ0iwb5Ufn9Eg4JFsEJb8N0hPhARUGk6PHzQXkqHczRYPiy5I2dVp0TesjffiMPpmq-I22Ov411rqg3gOQWY5JQ0ZNnwwFEVVtpJneyVQauoaYflcg)